

## E. Philippe: il serait « absurde » de ne pas réfléchir au cannabis thérapeutique

© 06/04/2019 |  Terre-net Média

**Le Premier ministre Edouard Philippe a estimé vendredi qu'il serait « absurde » de s'interdire d'étudier les possibilités du cannabis thérapeutique, lors d'un voyage en Creuse où une culture de cette plante à des fins médicales fait partie des projets de développement envisagés.**

« **I**l y a beaucoup de pays qui travaillent là-dessus, beaucoup de pays qui le permettent. Il serait absurde de ne pas se poser la question et c'est dans cet esprit que nous voulons travailler avec les porteurs du projet », a-t-il expliqué à la presse.

Aujourd'hui, 21 pays de l'Union européenne autorisent **le cannabis à usage thérapeutique**, mais pas la France. « Ce qu'ont dit les porteurs de ce projet est qu'il ne fallait pas s'interdire d'imaginer l'utilisation à des fins thérapeutiques des molécules qui sont contenues par cette plante », a poursuivi Edouard Philippe. « Donc évidemment, on doit pouvoir réfléchir à innover, à expérimenter en le faisant de façon très encadrée. Il ne s'agit pas du tout de mettre en péril la santé publique (...) Nous souhaitons effectuer les choses de façon très encadrée », a-t-il insisté, « vous pensez bien que l'avis des plus hautes autorités qui encadrent l'utilisation des médicaments est indispensable ».

Matignon a précisé qu'il s'agissait bien « d'étudier l'utilisation de molécules dérivées du cannabis, dans un cadre thérapeutique, c'est-à-dire pour fabriquer des médicaments ». « Il ne s'agit en aucun cas d'une légalisation de la vente de cannabis », a-t-on insisté de même source.

### Un axe de développement pour la Creuse

« Nous avons commencé à travailler au sein de l'Agence de sécurité du médicament à un **développement du cannabis thérapeutique**, qui semble pouvoir répondre à quelques douleurs chroniques chez des patients, des douleurs très difficiles à traiter. Il y a un besoin pour quelques pathologies, pour quelques maladies », a complété dans l'après-midi la ministre de la santé Agnès Buzyn, en visite à Lyon. « Nous travaillons aujourd'hui au sein de l'Agence, avec des groupes de travail de professionnels, à sécuriser, à encadrer, pour permettre le développement du cannabis thérapeutique dans notre pays. Ça n'ouvre pas évidemment au cannabis récréatif », a-t-elle ajouté, en marge de l'inauguration d'un nouveau pavillon de l'hôpital Édouard-Herriot, en service depuis septembre dans cet établissement phare des Hospices Civils de Lyon.

Ce projet de **cannabis thérapeutique dans la Creuse**, comme l'un des axes de développement d'un des départements les plus pauvres de France, est emmené par Eric Corrèa, président du Grand Guéret. Cet infirmier anesthésiste, formé à la prise en charge des douleurs, a rallié à sa cause d'autres élus locaux. Edouard Philippe était en Creuse pour signer avec les élus locaux un plan pour la revitalisation du bassin d'emploi de la Creuse, initié par Emmanuel Macron en octobre 2017. Ce « plan particulier pour la Creuse » comprend ainsi la possibilité d'une « **création d'une filière chanvre thérapeutique** ».